INVITATION TOP COMPÉTITION BMX - BLEGNY – 8 SEPTEMBRE 2013

Le BMXing Park Blegny organise le 8 septembre 2013 la cinquième manche de la Top compétition de BMX. Ci-dessous vous trouvez toutes les informations relatives à cet événement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Contact :

Philippe MATHY, secrétaire
GSM : 0497/79.32.39
Email : philippe.mathy@ans-commune.be
Website : www.bmxblegny.be

Adresse de la piste BMX :

Rue des Frères Hackin
4670 Blegny

Attention, travaux en direction de Blegny centre. A la station totale après la sortie d'autoroute, prendre direction Dalhem et suivre les plaques BMX (voir plan).

Programme :

Samedi 7 septembre 2013 :
14h00 – 17h00 : entraînements libres

Dimanche 8 septembre 2013 :

Bloc 1
8h15 – 9h30 : inscriptions
8h30 – 9h45 : entraînements
10h00 : début courses

Bloc 2
12h30 – 13h30 : inscriptions
13h00 – 13h45 : entraînements
14h00 : début courses

Entrée

2,50 € (2,00 € avec carte accompagnant)

DROIT D'INSCRIPTION

Jusqu'à 14 ans : 6,00 €
À partir de 15 ans : 8,00 €

PARKING ET CAMPING

Les réservations pour le camping doivent se faire pour le mercredi 4 septembre à l'adresse mail philippe.mathy@ans-commune.be en mentionnant le numéro de plaque et caravane/mobilhome. **Places limitées**.
L'entrée du camping se fait par la rue de l'Institut.
Prix : 10,00 €
Il n'y a pas d'électricité au camping !
Le camping est ouvert le samedi 7 septembre à partir de 10h00.
Le placement se fait par les personnes du BMXing Park Blegny.
A votre arrivée vous recevez un sac poubelles à employer pour tous vos déchets.
Le BMXing Park Blegny décline toute responsabilité en cas d'accidents, dommages ou vols sur et aux alentours du camping.

Le parking se fait rue des Frères Hackins et dans les rue avoisinantes. Merci de respecter l'accès aux propriétés des riverains.

Voir schéma d'implantation du site

TEAM

Les teams doivent préalablement s'enregistrer par mail à l'adresse philippe.mathy@ans-commune.be pour le mercredi 4 septembre au plus tard en mentionnant le nom du team et le numéro de plaque du véhicule. Un seul véhicule autorisé par team.

L'entrée des teams se fait par la rue de l'Institut (voir plan d'implantation).

EASY-UPS ET AUTRES TENTES / PARAPLUIES

Il est interdit de placer des tentes au-dessus du talus, celles-ci sont autorisées au pied de ce dernier.

Itinéraire

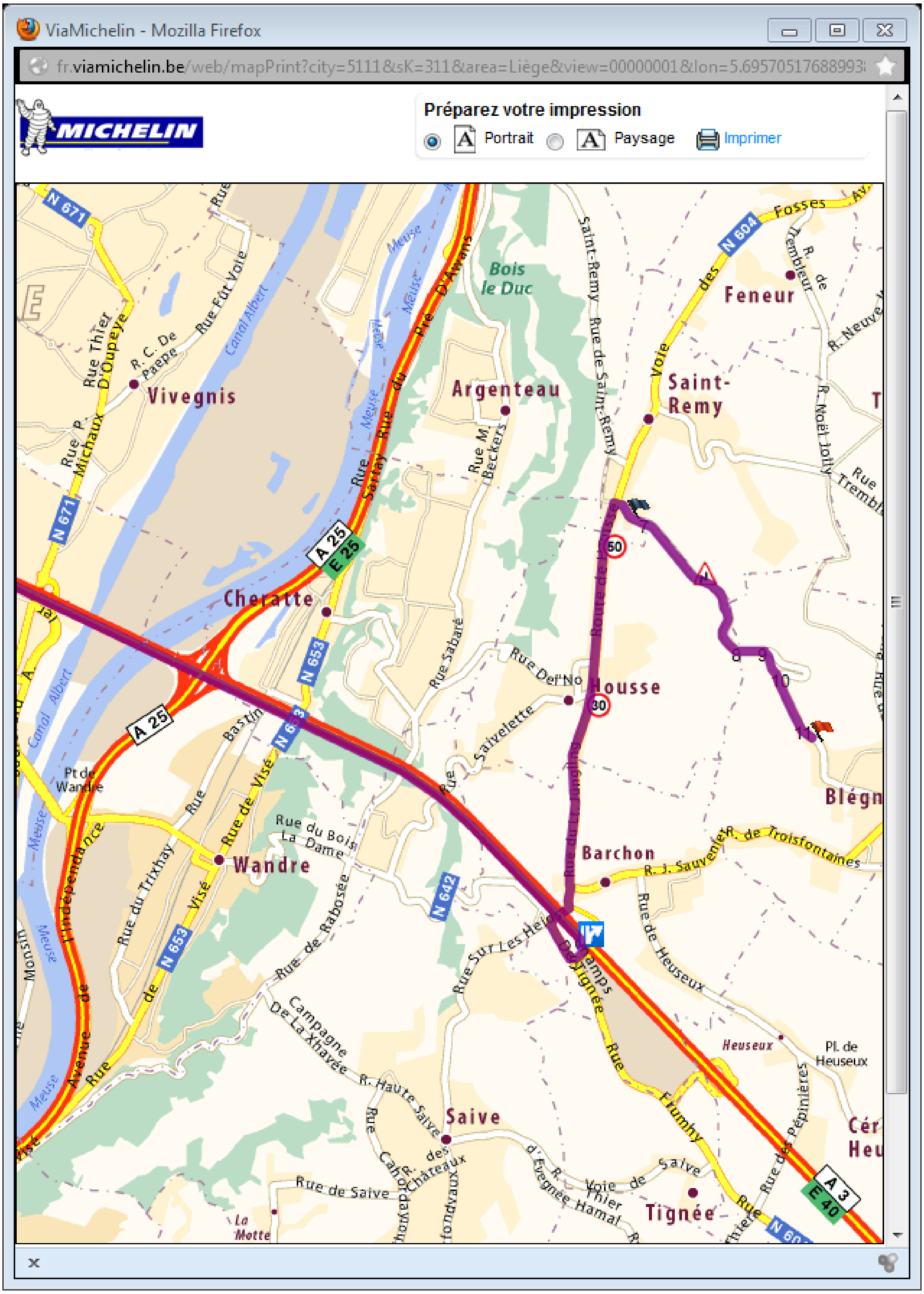
ViaMichelin - Mozilla Firefox
fr.viamichelin.be/web/mapPrint?city=5111&sK=311&area=Liège&view=00000001&lon=5.69570517688993
MICHELIN
Préparez votre impression
Portrait
Paysage
Imprimer
Vivegnis
Argenteau
Bois le Duc
Feneur
Saint-Remy
Cheratte
Housse
Barchon
Wandre
Saive
Tignée
Blégn
Heuseux
Pl. de Heuseux
N 671
N 604
N 653
N 642
A 25
E 25
A 3
E 40
Meuse
Canal Albert
Rue Sartay
Rue de Visé
Rue du Trixhay
Rue du Bois La Dame
Rue de Rabosée
Campagne De La Xhavée
Rue de Saive
R. de Troisfontaines
R. J. Sauveniere
Rue de Heuseux
Rue Sur Les Heids
Rue Sabaré
Rue Del'No
Rue Saint-Remy
Rue de Saint-Remy
Pt de Wandre
Rue Thier D'Oupeye
Rue Fût Voie
Rue P. Michaux
R. C. De Paepe
Rue M. Beckers
R. Noël Jolly
R. Neuve
Fosses
Rue Bastin
R. Haute Saive
Rue Fumhy
Avenue de l'Indépendance
La Motte
50
30
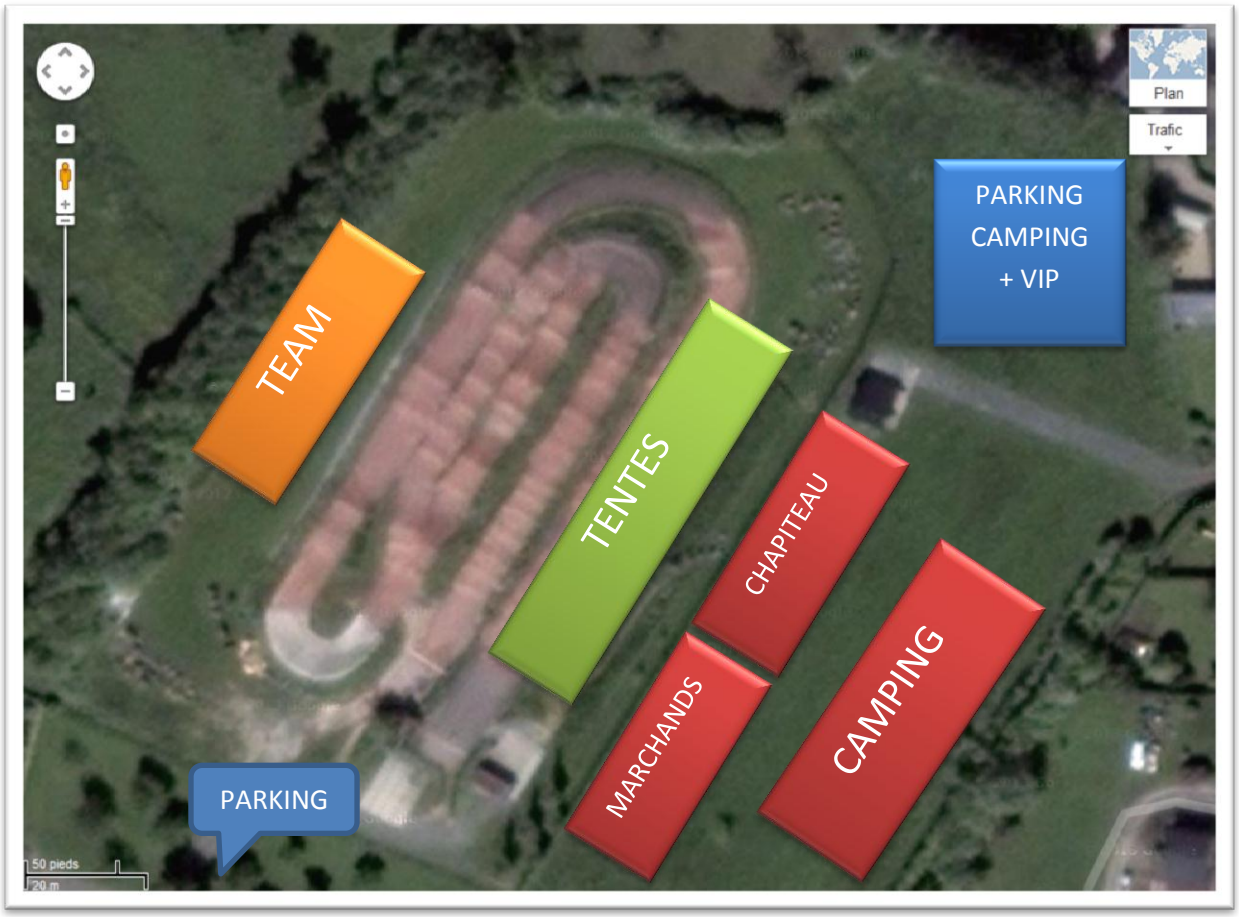
Plan d'implantation